


PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

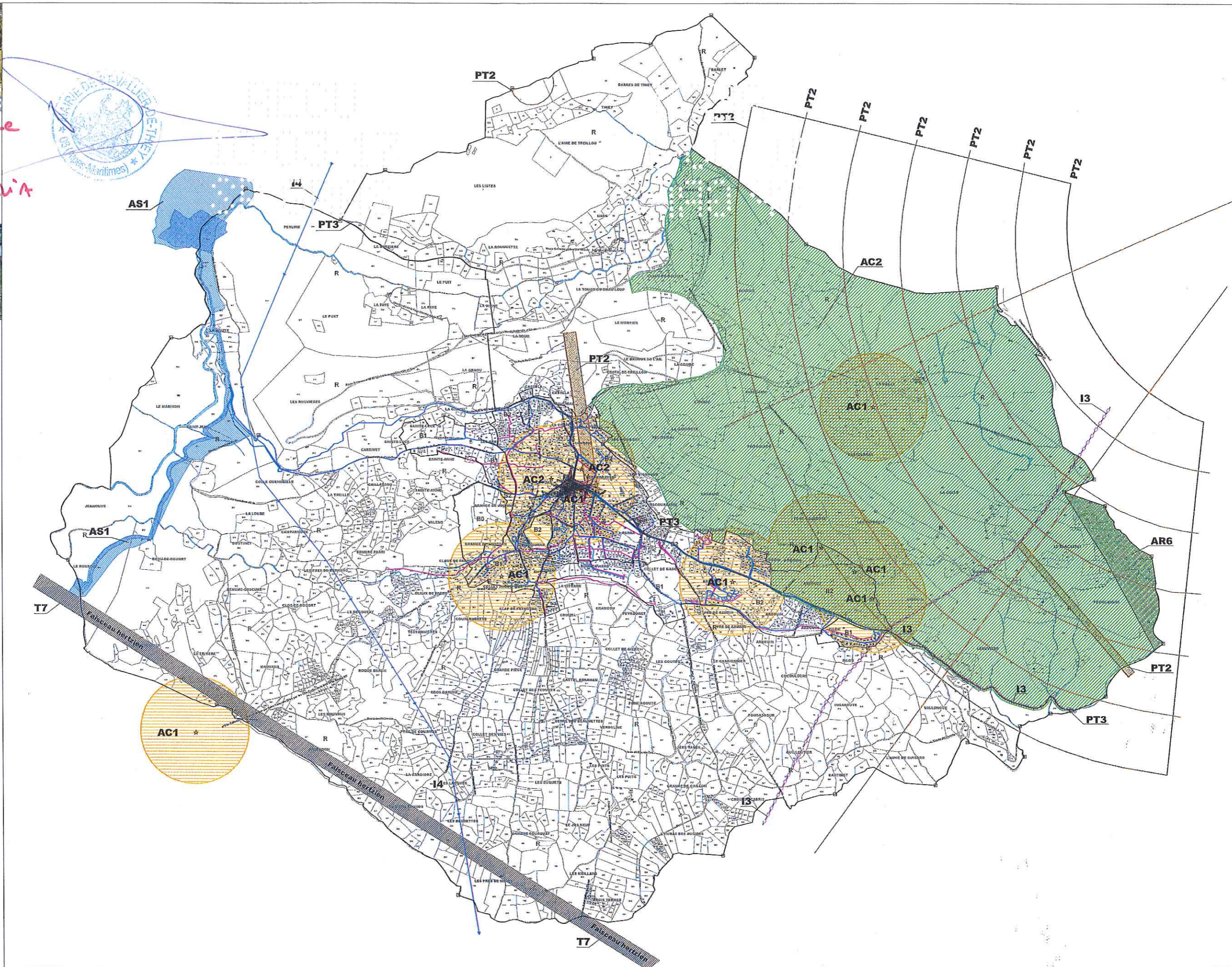
MISE A JOUR le 26/2/2017.

Le Maire
Jean-Marc DELVA

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 14/02/2017 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.



	AS1. Protection de captage - périmètre immédiat - périmètre rapproché
	I3. Gaz Services relatifs à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
	I4. Électricité Services relatifs à l'établissement des canalisations électriques.
	T2. Télécommunications Services relatifs aux installations radiotéléphoniques concernant la protection contre les émissions des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
	T3. Télécommunications Services relatifs aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication.
	T7. Risques aériens Services de concertation institués pour la protection de la circulation aérienne.
	P11. Risques naturels Services résultant du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'incendie de forêt (PPRN), à l'exception de concertation, d'arrêté incendie de forêt, en annexes au PLU "Risques naturels prévisibles d'incendie de forêt".
	B0 = Zone de danger fort
	B1 = Zone de danger modéré
	B2 = Zone de danger faible



ECHELLE : 1 / 10 000ème